

## Diplôme Propre aux Écoles d'Architecture

---

# ARCHITECTURE ET SANTÉ

## ENVIRONNEMENTS ET QUALITÉ DE VIE



### CONTEXTE ET OBJECTIFS

---

Depuis quelques décennies, apparaissent de nouvelles pathologies parfois liées à certaines organisations de l'espace architectural et urbain, constituant des enjeux importants, voire des priorités en termes de santé publique. L'habitat et le lieu de travail sont des espaces de vie qui concentrent l'essentiel des expositions journalières et leurs effets cumulatifs ; ils sont désormais considérés comme l'un des facteurs déterminant pour la santé.

L'objectif de cette formation est donc de doter les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage d'opérations liées à la santé d'outils permettant la production d'un cadre de vie de qualité en favorisant les échanges de connaissances entre les différents professionnels de la santé et du soin, de l'architecture et du cadre bâti, de la sociologie et de l'économie. Il est alors indispensable d'acquérir des compétences et des capacités permettant de développer une expertise transversale dans tous les domaines de l'architecture en lien avec la santé, les environnements et la qualité de vie. Ces compétences s'exerceront dans la conduite de projets en matière d'aménagement, de planification, de conformité des constructions, dans le pilotage des dispositifs d'amélioration de l'habitat.

Ce DPEA a aussi pour ambition une meilleure gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux facteurs environnementaux, dans les applications en architecture, en urbanisme et en aménagement du territoire.

## COMPETENCES ET DEBOUCHES

Pour l'ensemble de ces professionnels, le DPEA « Architecture et Santé » permet d'étendre leur domaine de compétences en terme de :

- Mise en œuvre des projets architecturaux liés à la santé : management, coordination
- Production d'opérations de construction : pilotage, direction et suivi
- Conception architecturale tant dans son volet « programmation » que « composition »

Les diplômés sont destinés à exercer leurs compétences dans les domaines de la production du cadre bâti, notamment dans le secteur de la santé, et plus particulièrement au sein des organismes suivants :

- Collectivités territoriales et Collectivités locales
- Opérateurs privés de la construction (promoteurs, groupes immobiliers)
- Etablissements de santé ou médico-sociaux
- Bureaux d'études techniques de la construction spécialisés en santé

Ce diplôme prépare également aux concours de l'administration territoriale (ingénieur, attaché)

Compte-tenu de l'émergence de cette problématique et de ses perspectives, ce diplôme ouvre vers le domaine de la recherche et notamment en doctorat, que ce soit en architecture, en santé publique ou en psychologie environnementale.

## PROGRAMME

Le programme est composé de cours et d'ateliers répartis en modules thématiques tous traités de manière interdisciplinaire, avec des regards croisés entre praticiens, techniciens et chercheurs autour des questions de santé.

Sont également proposés des visites de site, des mises en situation, ainsi qu'un voyage d'études européen permettant l'observation de situations et de solutions originales adoptées autour de cette problématique.

→ **8 modules thématiques**, articulés autour de question spécifiques

→ **Ateliers de projet intensifs**, en équipe pluridisciplinaire, dont l'objectif est la mise à l'épreuve de la conception des savoirs acquis, la recherche architectonique et technique, toujours en privilégiant une approche globale, intégrée et économique

→ **Mise en Situation Professionnelle** de deux mois (mission in situ ou stage)

→ **Un mémoire de fin d'études**, réalisé en lien avec le terrain de stage, sous la direction d'un directeur de mémoire spécialisé dans la thématique choisie.

## DEROULEMENT DE LA FORMATION

→ **Durée du cursus** : 215 heures de présentiel sur deux semestres universitaires, de septembre 2017 à septembre 2018 à raison de trois jours par mois, du mercredi au vendredi.

→ **Soutenance du mémoire de fin d'études** : 30 septembre 2018.

→ **Lieu de formation** : Montpellier ENSAM pour les unités d'enseignement théoriques. Les visites de site, certains ateliers de projet et le voyage d'études se déroulent à l'extérieur et selon un emploi du temps établi à chaque rentrée universitaire.

→ **Pré-rentrée le 18 octobre 2017 à 10h**

**ENSAM**

École nationale  
supérieure d'architecture  
Montpellier | La Réunion

**Direction des études et de la pédagogie**

179 rue de l'Espérou  
34093 Montpellier Cedex 05  
www.montpellier.archi.fr

## ATOUTS

### FORMATION INTERDISCIPLINAIRE

### DIVERSIFICATION DES MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance de séminaires thématiques, ateliers de projets intensifs, conférences, visites et voyages d'études.

### APPROCHE TRANSVERSALE DE L'ARCHITECTURE INCLUANT LA SANTE

A toutes les échelles : de la ville aux matériaux, en passant par l'habitat, avec des focus sur les programmes de construction spécifiques à la santé.

### IMMERSION PROFESSIONNELLE DANS LE MILEU DE LA SANTE

La Mise en Situation Professionnelle se fait au sein d'organismes acteurs du cadre de vie et de la santé.

### METISSAGE DES CANDIDATS

Publics de différents horizons professionnels et intergénérationnels.

## CANDIDATURE

Ce DPEA « Architecture et santé » s'adresse à tous les acteurs du bâtiment et de la santé :

- Architectes DPLG ou DEA ou d'un diplôme équivalent (bac+5)
- Ingénieurs hospitaliers
- Maîtres d'ouvrages publics et privés, assistants à maîtres d'ouvrage
- Programmistes, bureaux d'études techniques et de conseil
- Commissaires-enquêteurs
- Urbanistes, géographes
- Economistes de la construction, entreprises et artisans, industriels
- Cadres et directeurs des établissements de santé ou des établissements spécialisés
- Professionnels de santé (médecins, infirmières...) de santé publique, de santé environnement
- Professionnels souhaitant se reconverter ou obtenir une spécialité en Architecture et Santé, mais ayant préalablement mené une activité dans le milieu de l'architecture et/ou de l'urbanisme ou de la santé

## PROCÉDURE D'ADMISSION

→ Dossier de candidature à retourner au plus tard le **04 octobre 2017**

à la Direction des Etudes et de la Pédagogie.

→ Nombre de places : **maximum 20**

→ Pour les candidats de pays non francophones, une très bonne connaissance du français est indispensable (certification du niveau C1 à fournir)

## DROITS D'INSCRIPTION (A TITRE INDICATIF)

→ **2 800€** en autofinancement du postulant ou pour les demandeurs d'emploi en réinsertion

→ **4300€** concernant le régime de la formation continue

→ **Possibilité de financement de la formation**

→ **Possibilité de s'inscrire à 1 ou plusieurs modules thématiques**

Coût par module : **800 €**

## CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

### Responsables pédagogiques

Mathias ROLLOT, Docteur en Architecture,  
Architecte et Maître-Assistant Associé à l'ENSAM  
Catherine CECCHI, Vice-présidente de la société française de Santé  
Environnement et Présidente de SRSP Occitanie

**Renseignements** dpea-archisante@montpellier.archi.fr

**Page web** : [http://www.montpellier.archi.fr/formations/etudier\\_a\\_l\\_ensam/autres\\_diplomes/dpea\\_architecture\\_et\\_sante](http://www.montpellier.archi.fr/formations/etudier_a_l_ensam/autres_diplomes/dpea_architecture_et_sante)

### Documents téléchargeables :

- Dossier de candidature
- Programme pédagogique

